

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.80.92.11
teck-stone@teck-stone.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECK FIX MP**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mousse polyuréthane adhésive

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1, H222-H229
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Resp. Sens. 1, H334
Stot SE 2, H335
Skin Sens. 1, H317
Carc. 2, H351
Lact., H362
STOT RE 2, H373
Aquatic Chronic 1, H410

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02**

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Composants dangereux

: 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues ; alcanes en C14-17, chloro-

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases supplémentaires

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutanée, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 85535-85-9 EC : 287-477-0 INDEX : 602-095-00-X REACH : 01-2119519269-33	ALCANES EN C14-17, CHLORO-, PARAFFINES CHLOREES, C14-17	Lact., H362 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	40-< 60
CAS : 9016-87-9 EC : 618-498-9	4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE, ISOMERS AND HOMOLOGUES	Acute Tox. 4 (inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373	20-< 40

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 75-28-5 EC : 200-857-2 INDEX : 601-004-00-0 REACH : 01-2119485395-27	ISOBUTANE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Nota C et U	5-< 10
CAS : 115-10-6 EC : 204-065-8 INDEX : 603-019-00-8 REACH : 01-2119472128-37	OXYDE DE DIMETHYLE, ETHER METHYLIQUE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Nota U	5-< 10
CAS : 25322-69-4 EC : 500-039-8 REACH : 01-2119493630-37	PROPANE-1,2-DIOL, PROPOXYLATED	Acute Tox. 4 (Oral), H302	5-< 10
CAS : 74-98-6 EC : 200-827-9 INDEX : 601-003-00-5 REACH : 01-2119486944-21	PROPANE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Nota U	2.5-< 5
<p>Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16</p> <p>Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.</p> <p>Note U : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants : « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.</p>			

SECTION 4 : Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, pratiquer la respiration artificielle si nécessaire et appeler d'urgence un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Si vomissement : prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire.

Garder au repos. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

De la poudre ABC. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Autres informations

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

Ne pas absorber avec de la sciure ou avec un autre absorbant combustible.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Maintenir les emballages bien fermés.

7.2. Conditions nécessaires d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition

Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Lieu de stockage

Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isobutane (75-28-5)		
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	800
Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
France	VLE (mg/m ³)	1920
France	VLE (ppm)	1000

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle

Ecran facial.

Protection des voies respiratoires

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	Filtres à gaz, filtre anti-particule		EN 149, EN 405

Protection oculaire

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Masque facial	Gouttelettes		EN 166, EN 167, EN 168

Protection des mains

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables					EN 374-1, EN 374-3, EN 420

Protection de la peau et du corps

Type	Norme
Porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Le sol sera mis à la terre	EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 13034, EN ISO 13982-1, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 464

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide/Aérosol
Couleur	: Aucune donnée n'est disponible
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: - 12°C Propulseur pour aérosols
Point d'éclair [°C]	: - 83°C Propulseur pour aérosols
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: < 300 kPa
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Masse moléculaire	: 182.2 g/mol
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: 460°C Propulseur pour aérosols
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 21.35 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés organiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Indications complémentaires

Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9)	
DL50 orale rat	≥ 4000 mg/kg (IUCLID)
DL50 cutanée rat	4000 mg/kg
CL50 inhalation rat	1h ≥ 48170
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues (9016-87-9)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg
CL50 inhalation rat	11 mg/l/4h

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation rat	308.5 mg/l
Propane-1,2-diol, propoxylated (25322-69-4)	
DL50 orale rat	2150 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20100 mg/kg
Isobutane (75-28-5)	
CL50 inhalation rat	570000 ppm IUCLID
Propane (74-98-6)	
CL50 inhalation rat	658 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1.1. Substances

Alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9)	
CL50 poisson 1	5000 mg/l alburnus (ablette)
CE50 Daphnie 1	5.9 µg/l Daphnia magna (puce d'eau géante) M = 100
EC50 72h algae 1	> 3.2 mg/l
NOEC chronique poisson	14d > 125 Alburnus alburnus (ablette)
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, isomers and homologues (9016-87-9)	
CL50 poisson 1	96 h ≥ 1000 mg/kg (Méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	24 h ≥ 1000 mg/kg (Méthode OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques 2	3h ≥ 100 mg/l bactérielle
ErC50 (algues)	72h 1640 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC (chronique)	112d ≥ 10000 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
NOEC chronique poisson	112d > 10000 mg/l
NOEC chronique crustacé	21d > 10 mg/l Daphnia magna (Big water flea)
NOEC chronique algues	112d > 10000 mg/l

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
NOEC (aigu)	48h ≥ 4000 mg/l Daphnia magna
NOEC (chronique)	96h ≥ 4000 mg/l Poecilia reticulata
Propane-1,2-diol, propoxylated (25322-69-4)	
CL50 poisson l	650-1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substance

4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE, ISOMERS AND HOMOLOGUES (9016-87-9)

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Biodégradation : 28d 0 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

ALCANES EN C14-17, CHLORO-, PARAFFINES CHLOREES, C14-17 (85535-85-9)

Log Pow : 5.47-8.01

4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE, ISOMERS AND HOMOLOGUES (9016-87-9)

Facteur de bioconcentration : 200 (BCF REACH)

Potentiel de bioaccumulation : Fortement bioaccumulable

ISOBUTANE (75-28-5)

Facteur de bioconcentration : 27 (BCF REACH)

Log Pow : 2.76

Potentiel de bioaccumulation : Faible potentiel de bioaccumulation

PROPANE (74-98-6)

Facteur de bioconcentration : 13 (BCF REACH)

Log Pow : 2.86

Potentiel de bioaccumulation : Faible potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Substances

ISOBUTANE (75-28-5)

Log Koc : 35

Ecologie – sol : Très mobile

OXYDE DE DIMETHYLE, ETHER METHYLIQUE (115-10-6)

Tension de surface : 0.001136 N/m

PROPANE (74-98-6)

Log Koc : 460

Ecologie – sol : Moyenne

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Législation régionale (déchets)

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

Manipuler les récipients vides non nettoyés comme les pleins.

Code du catalogue européen des déchets (CED)

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2.1

IATA : Classe 2.1

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NC

RID : NC

IMDG : NC

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10/10
	Révision n°: 0
TECK FIX MP	Date : 21/10/2019
	Remplace la fiche :
	50438

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	A D	2
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	A DC	1

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France